



Interphone en copropriété

Par Ernicio

Bonjour à tous,

L'interphone est précisé comme étant partie générale dans mon règlement de copropriété.

Toutefois, je rencontre un problème avec la partie qui est dans mon appartement : en effet, le son est inaudible et grésille en permanence.

Cette réparation relève-t-elle des frais privatifs ou communs ?

Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est probablement votre combiné ou un mauvais branchement qui cause ce problème. C'est privatif, sauf si d'autres voisins ont le même problème.

Par Ernicio

Merci pour ce retour. Donc dans le cas où je suis le seul à avoir ce type de problème, la réparation est 100% privative ?

Par yapasdequoi

Oui je confirme.

Par Ernicio

Merci !

Par AGeorges

Bonjour,

Donc dans le cas où je suis le seul à avoir ce type de problème

Ceci n'est pas une raison suffisante. Seul le technicien qui viendra réparer la panne pourra dire si le poste chez vous est en cause ou si une autre raison, telle qu'un branchement défectueux en tête de 'ligne' ou des travaux dans les parties communes qui ont endommagé le "fil" qui vient chez vous, peuvent être responsables du dysfonctionnement. Egalement, si vous êtes encore sous période de garantie, vous ne devriez pas avoir à payer une réparation qui se contenterait de faire fonctionner ce dispositif comme il doit le faire !

Je ne suis donc pas d'accord avec la position précédente qui vous rend coupable de tous les péchés !

Par yapasdequoi

D'accord pour dire que j'ai un peu simplifié en occultant une éventuelle garantie dont il n'est absolument pas question dans la question posée.

Toutefois évitons d'y mêler des concepts religieux.